DOCUMENTATION GÉNÉRALE

POMPES FUNÈBRES ET MARBRERIE ANTIBOISES - SAS ANTIPOLIS FUNÉRAIRE

REPRÉSENTANT LÉGAL : CHRISTOPHE NAUDIN

9 place Jean Aude - 06600 ANTIBES

04 93 67 50 19

contact@pf-antibes.fr

www.pf-antibes.fr

N° TVA : FR94941331936

SAS au capital de 5 000 €

Habilitation préfèctorale n°25-06-0325

ORIAS - 25004426

Version DG_PF_01102026

PAGE DE SOMMAIRE

1. *Liste des prestations obligatoires pour les obsèques*
2. *Tarif général 2026 (avec étiquetage détaillés des cercueils)*
3. *Conditions générales de ventes*
4. *Médiateur de la consommation*
5. *Contrat de sous-traitance*
6. *Extrait de Kbis*
7. *Habilitation préfectorale*
8. *ORIAS*
9. *Notice d'information normalisée (art.R.2223-24-1 du CGCT)*

Pour rappel, l'article L. 2223-19 du CGCT définit le service extérieur des pompes funèbres, mission de service public comprenant :

- Le transport des corps avant et après mise en bière ;
- L'organisation des obsèques ;
- Les soins de conservation définis à l'article L. 2223-19-1 ;
- La fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- La gestion et l'utilisation des chambres funéraires ;
- La fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- La fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

Situation / Descriptif	Références CGCT	Commentaires
Cercueil avec garniture étanche, 4 poignées et plaque d'identité	R.2213-15 / R.2213-20 / R.2213-25 / R.2223-29	Caractéristiques fixées par le décret du 20 décembre 2018 ; attestation de conformité fournie par le fabricant ou le distributeur.
Inhumation hors commune de fermeture du cercueil, sans membre de la famille présent : contrôle de fermeture par un fonctionnaire de police (vacation)	L.2213-14 / L.2213-15 / R.2213-44 à R.2213-50	Ne s'applique pas si un membre de la famille assiste à la fermeture, ni en cas de simple passage par une commune voisine.
Inhumation en fosse individuelle en terrain commun : creusement et comblement	L.2223-3 / R.2223-3 à R.2223-5	—
Inhumation en concession aménagée : ouverture/fermeture du caveau, creusement/comblement, démontage/remontage du monument	Aucun texte spécifique (concession facultative)	Devient « obligatoire » de fait dès lors que la famille a choisi ce mode de sépulture.
Crémation : redevance de crémation ; contrôle de fermeture du cercueil par un fonctionnaire de police le cas échéant	L.2213-14 / L.2213-15 / R.2213-44 à R.2213-50	Voir le règlement intérieur et le tarif du crématorium.
Urne cinéraire (ou cendrier) avec plaque d'identité et nom du crématorium	L.2223-18-1	Non nécessaire si la famille choisit directement une urne « funéraire » pouvant recevoir les cendres.
Destination des cendres : inhumation, columbarium, scellement sur monument, dispersion	L.2223-2 / L.2223-18-1-1	Modalités et charges fixées par le règlement du cimetière ou du site cinéraire ; traçabilité des métaux issus de la crémation.
Transport avant mise en bière : véhicule agréé	R.2213-7 / D.2223-110 à D.2223-112	La housse sanitaire a un caractère obligatoire uniquement dans le cadre du transport avant mise en bière.
Transport après mise en bière : véhicule agréé (corbillard/fourgon)	D.2223-113 à D.2223-115	—
Transport international (accord de Strasbourg)	Accord de Strasbourg	Cercueil hermétique avec filtre épurateur ; bois ≥ 20 mm ; cuvette étanche non requise. Pays concernés : Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Finlande, Grèce, Islande, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.
Transport international (accord de Berlin)	Accord de Berlin	Cercueil hermétique, bois ≥ 30 mm, couvercle vissé (vis distantes de 20 cm), frettes métalliques. Pays concernés : Allemagne, Égypte, Italie, Mexique, Roumanie.
Transport par avion	Règlement IATA	Cercueil hermétique avec filtre épurateur et emballage de toile.
Dépôt temporaire supérieur à 6 jours après fermeture du cercueil	R.2213-26	Cercueil hermétique avec filtre épurateur requis.
Défunt porteur d'une prothèse à pile	R.2213-15	Retrait obligatoire (sauf modèles exemptés par arrêté) pour la délivrance de l'autorisation de fermeture du cercueil.
Exhumation	R.2213-42 / R.2223-42	Personnel habilité en tenue spéciale ; cercueil neuf si nécessaire.
Maladie contagieuse imposant mise en bière hermétique	R.2213-26 / R.2213-27	Cercueil hermétique + linceul imbibé d'une solution antiseptique.

TARIF GÉNÉRAL 2026

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (https://agira-vie.fr/obsèques). En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstrances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservations, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

1. PRÉPARATION - ORGANISATION DES OBSÈQUES

Intitulé	Type de prestations		Prix	Chapitre	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Autres articles funéraires sur devis			0,00€	Prépa Obsèques	20
Compositions florales 1 Intervention ponctuelle fleurs naturelles. Un entretien complet de la sépulture réalisé à l'aide de produits 100% écologiques : lavage, brossage, rinçage, séchage. Un fleurissement avec 5 plantes fraîches. L'envoi d'un bilan photos par email à l'issue de chaque intervention.			179,00€	Prépa Obsèques	20
Compositions florales 1 Intervention ponctuelle avec fleur artificielle Un entretien complet de la sépulture réalisé à l'aide de produits 100% écologiques : avage, brossage, rinçage, séchage. Fourniture fleur artificielle. L'envoi d'un bilan photos par email à l'issue de chaque ntervention			259,00€	Prépa Obsèques	20
Compositions florales 2 Interventions annuelles fleurs naturelles Un entretien complet de la sépulture réalisé à l'aide de produits 100% écologiques : avage, brossage, rinçage, séchage Un fleurissement avec 5 plantes fraîches L'envoi d'un bilan photos par email à l'issue de chaque intervention.			349,00€	Prépa Obsèques	20

1. PRÉPARATION - ORGANISATION DES OBSÈQUES

Intitulé	Type de prestations		Prix	Chapitre	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Compositions florales 4 Interventions annuelles. Un entretien complet de la sépulture réalisé à l'aide de produits 100% écologiques : lavage, brossage, rinçage, séchage. Un fleurissement avec 5 plantes fraîches. L'envoi d'un bilan photos par email à l'issue de chaque intervention.			489,00€	Prépa Obsèques	20
Compositions florales Entretien sépulture supplément monument de grandes tailles (monument double) Applicable à toutes formules d'entretien de sépulture			72,10€	Prépa Obsèques	20
Démarches et formalités administratives (demande d'autorisation ou déclaration auprès de la mairie, de la police, des représentants de culte, frais de dossiers)			433,00€	Prépa Obsèques	20
Démarches et formalités administratives (demande d'autorisation ou déclaration auprès de la mairie, de la police, des représentants de culte, frais de dossiers) pour un départ ou une arrivée directe.			214,00€	Prépa Obsèques	20
Démarches après obsèques*			299,00€	Prépa Obsèques	20

1. PRÉPARATION - ORGANISATION DES OBSÈQUES

Intitulé	Type de prestations		Prix	Chapitre	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Réalisation de x (nombre) Faire Part (sur devis)			0,00€	Prépa Obsèques	20
Médaillon photo 10 X 8			110,00€	Prépa Obsèques	20
Médaillon Photo couleur 9 x 12			115,50€	Prépa Obsèques	20
Inter à graver pour article funéraire			5,50€	Prépa Obsèques	20
Plaques funéraires Plaque 15 x 20 AGM			69,00€	Prépa Obsèques	20
Plaques funéraires Plaque 20x15 AGM			69,00€	Prépa Obsèques	20
Plaques funéraires Plaque 12x18 AGM			77,00€	Prépa Obsèques	20
Plaques funéraires Plaque 15x20 AGM			69,00€	Prépa Obsèques	20
Plaques funéraires Plaque 20x20 AGM			77,00€	Prépa Obsèques	20
Plaques funéraires Plaque 20x15 AGM			77,00€	Prépa Obsèques	20
QR CODE POUR UNE BIOGRAPHIE CONNECTÉE À VOTRE MONUMENT POUR CRÉER UNE BIOGRAPHIE : • Rendez-vous sur le site www.histoires-de-vie.com • Sélectionnez l'onglet MON HISTOIRE dans le menu • Connectez vous à votre compte avec l'identifiant unique inscrit dans l'enveloppe qui vous a été remise			257,50€	Prépa Obsèques	20
Remise exceptionnelle			0,00€	Prépa Obsèques	20

1. PRÉPARATION - ORGANISATION DES OBSÈQUES

Intitulé	Type de prestations		Prix	Chapitre	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Toilette funéraire et habillage du défunt*			277,00€	Prépa Obsèques	20
Soins de conservation (actes de thanatopraxie) *		##	499,90€	Prépa Obsèques	20
Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile * (à l'exception de celles compatibles avec l'inhumation ou la crémation	#		114,00€	Prépa Obsèques	20
Prestation de service (sur devis)			0,00€	Prépa Obsèques	20
Bracelet ADN Modèle Le Kara sur devis selon nombre ADN			0,00€	Prépa Obsèques	20
Bracelet ADN Modèle Le Louisa sur devis selon nombre ADN			0,00€	Prépa Obsèques	20
Bracelet ADN Modèle Le Nobel sur devis selon nombre ADN			0,00€	Prépa Obsèques	20
Bracelet ADN Modèle Le Rosa sur devis selon nombre ADN			0,00€	Prépa Obsèques	20
Bracelet ADN Modèle Le Rosalind sur devis selon nombre ADN			0,00€	Prépa Obsèques	20
Bracelet ADN Modèle Le Sol sur devis selon nombre ADN			0,00€	Prépa Obsèques	20

2. TRANSPORT DU DÉFUNT AVANT MISE EN BIÈRE

(SANS CERCUEIL)

Intitulé	Type de prestations		Prix	Chapitre	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Fourniture d'une Housse Sanitaire Biodégradable obligatoire pour transport sans cercueil	#		94,00€	Transp. avant M. B.	20
Housse Mortuaire (en cas de transport avant mise en bière) Fourniture d'une Housse spéciale réquisition	#		134,00€	Transp. avant M. B.	10
Transport pour un trajet de x km aller/retour* Transport sans cercueil (forfait 50 km) aller-retour			554,00€	Transp. avant M. B.	10
Transport pour un trajet de x km aller/retour* de 51km à 500km aller-retour			1,55€	Transp. avant M. B.	10
Transport pour un trajet de x km aller/retour* + 500 km aller-retour			1,35€	Transp. avant M. B.	10
Transport pour un trajet de x km aller/retour* + 1000 km aller-retour			1,10€	Transp. avant M. B.	10

3.CERCUEIL ET ACCESSOIRES

Intitulé	Type de prestations		Prix	Chapitre	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
CAPITON 2207 bleu, Ruban plat, Cache Bord			247,00€	Cercueil	20
CAPITON 2207 Parme, Ruban Plat, Cache Bord			247,00€	Cercueil	20
CAPITON CABARET capiton Blanc Noir, Couture Luxe, Cache Bord			371,00€	Cercueil	20
CAPITON LE NUAGE Unique, Couture Luxe, Cache Bord			371,00€	Cercueil	20
CAPITON SOCIAL CHAMPAGNE biais			125,00€	Cercueil	20
CAPITON SOCIAL CACHEBORD VELAY Blanc Biais			165,00€	Cercueil	20
CAPITON SATIN BROCHE BLANC VELAY 120G BIAIS			247,00€	Cercueil	20
CAPITON VELAY VENDOME 120G LIN UNI CLAIR ECRU BIAS PLIE GRIS FONCE			371,00€	Cercueil	20
CAPITON BAMBOU 245G VOLANT PLAT CHANVRE			371,00€	Cercueil	20
CAPITON MORVAN 245G VOLANT PLAT BLANC			371,00€	Cercueil	20
CAPITON CREMOLAN 70g SATIN UNI Biais Gris			247,00€	Cercueil	20
CAPITON CREMOLAN 70g SATIN UNI Biais Parme			247,00€	Cercueil	20
Cercueil PARISIEN PIN BRUT 22 mm REF CP 66B PIN MASSIF 3EME QUALITE BOIS BRUT 185 Avec cuvette étanche, 4 poignées et Plaque d'identité	#		810,00€	Cercueil	20
Cercueil CERCUEIL PARISIEN 22 mm PIN REF CP66 PIN VERNIS CHOIX 3 TEINTE PIN MOYEN FINITION SATINEE 175 - 185 - 195 X 60 Avec cuvette étanche, 4 poignées et Plaque d'identité	#		999,00€	Cercueil	20
Cercueil TOMBEAU ANTIGNAC 22 mm PIN REF CT24 PIN MASSIF MENUISERIE PLAQUE CHENE TEINTE PIN CLAIR AVEC PATINE D'OMBRAGE Avec cuvette étanche, poignées et plaque d'identité	#		1 225,00€	Cercueil	20

3.CERCUEIL ET ACCESSOIRES

Intitulé	Type de prestations		Prix	Chapitre	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Cercueil PARISIEN SOCIAL 22 mm REF CP 205 CHENE MASSI 2EME QUALITE TEINTE CHENE MOYEN FINITION SATINEE 175 - 185 - 195 Avec cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'indentité	#		999,00€	Cercueil	20
Cercueil PARISIEN CEZALLIER 22 mm REF CP75 CHENE MASSIF CHOIX SELECTIONNE TEINTE CHENE MOYEN AVEC PATINE D'OMBRAGE FINITIO	#		1 174,00€	Cercueil	20
Cercueil LYONNAIS VALENCE 22 mm REF CL5 DROIT CHENE MASSIF 2EME QUALITE TEINTE CHENE AVEC PATINE D'OMBRAGE FINITION SATIN Avec cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité	#		1 329,00€	Cercueil	20
Cercueil TOMBEAU VIVARAIS 22 mm REF CT 29 CHENE MASSIF 2EME QUALITE TEINTE CHENE MOYEN FINITION SATINEE 185 Avec cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité	#		1 432,00€	Cercueil	20
Cercueil TOMBEAU ESTEREL 22 mm REF CT 30 CHENE MASSIF REPLAQUE CHENE TEINTE CHENE CLAIR AVEC PATINE D'OMBRAGE FINITION S Avec cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité	#		1 638,00€	Cercueil	20
Cercueil TOMBEAU ARTIAS 22 mm Chêne massif 1er choix menuiserie - teinte chêne clair avec patine d'ombrage - finition satiné - poignées vetienne zamak ub Avec cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité	#		1 844,00€	Cercueil	20

3.CERCUEIL ET ACCESSOIRES

Intitulé	Type de prestations		Prix	Chapitre	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Cercueil TOMBEAU VIGAN 22 mm REF CT 58 CHENE MASSIF 1ER CHOIX MENUISERIE TEINTE CHENE CLAIR FINITION SATINEE 185 CAISSE D Avec cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité	#		2 050,00€	Cercueil	20
Cercueil PARISIEN BEAUREGARD 22 mm REF CP76 CHENE MASSIF 1ER CHOIX EBENISTERIE TRIPLE DESSUS TEINTE CHENE CLAIRE FINITION Avec cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité	#		2 256,00€	Cercueil	20
Cercueil TOMBEAU CHAVANIAC 34 mm REF CT53 CHENE MASSIF 34MM 1ER CHOIX EBENISTERIE TEINTE CHENE MOYEN FINITION SATINEE 185 Avec cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité	#		2 874,00€	Cercueil	20
Cercueil FREJUS PIN ARDOISE 22 mm Finition satinée + laque ardoise Cache vis plat brut + rond plastique / 200 Avec cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité	#		1 432,00€	Cercueil	20
Cercueil PIN VERNI + COVERING CP 66 PIN VERNI + COVERING 22 mm Avec cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité	#		1 740,00€	Cercueil	20
Cercueil PARISIEN SOCIAL CHENE + COVERING CP 205 Chêne 22 mm Avec cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité	#		1 740,00€	Cercueil	20
Cercueil CHAVAGNAC POGENA TOMBEAU CHENE - FINITION PEINTURE 22 mm Avec cuvette étanche, 4 poignées et plaque d'identité	#		2 874,00€	Cercueil	20
Cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur (si l'une des conditions de l'article R.2213-26 du CGCT est remplie) Cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur (si l'une des conditions de l'article R.2213-26 du CGCT est remplie)	#		386,00€	Cercueil	20

3.CERCUEIL ET ACCESSOIRES

Intitulé	Type de prestations		Prix	Chapitre	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Croix bois brut			7,10€	Cercueil	20
Croix bois Hêtre			19,90€	Cercueil	20
Croix Vieux bronze			34,50€	Cercueil	20
Croix fine laiton			23,99€	Cercueil	20
Croix platique ABS VB/24			17,99€	Cercueil	20

4.MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL

Intitulé	Type de prestations		Prix	Chapitre	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Livraison du cercueil, réalisation de la mise en bière, présentation à la famille et fermeture du cercueil			254,00€	M en Bière Fermeture	20

5.TRANSPORT DU DÉFUNT APRÈS MISE EN BIÈRE

(AVEC CERCUEIL)

Intitulé	Type de prestations		Prix	Chapitre	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Véhicule agréé et chauffeur (corbillard ou fourgon mortuaire) Hors Convoi local			103,00€	Transp. après M. B.	10
Forfait de transport ou transport pour un trajet de x km aller/retour après MB* au delà de 50 km et			1,55€	Transp. après M. B.	10
Véhicule de suite, modèle Renault RAFALE, pour le (transport de 2 à 4 personnes de la famille du défunt ou leurs proches tarif tenant compte de la durée de mise à disposition et de l'horaire de la prestation			186,00€	Cérémonie	10

6.CÉRÉMONIE FUNÉRAIRE

Intitulé	Type de prestations		Prix	Chapitre	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Mise à disposition d'un maître de cérémonie		##	173,00€	Cérémonie	20
Mise à disposition d'un porteur*		##	229,00€	Cérémonie	20
Mise à disposition de 2 porteurs*		##	379,00€	Cérémonie	20
Mise à disposition 3 porteurs*		##	544,00€	Cérémonie	20
Mise à disposition de 4 porteurs*		##	708,00€	Cérémonie	20
Registre de condoléances			47,00€	Cérémonie	20
Corbillard avec chauffeur		##	476,00€	Cérémonie	20
Déplacement pour récupération d'une urne cinéraire au crématorium de Cannes La Bocca ou Nice Prestation incluant son acheminement pour cérémonie ou remise à la famille dans un rayon de 50km autour d'ANTIBES			93,00€	Cérémonie	20

7A.INHUMATION

Intitulé	Type de prestations		Prix	Chapitre	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
BACHE			51,50€	Inhumation	20
Fourniture de boite à ossements (sur devis)			0,00€	Inhumation	20
Fourniture d'un caveau * sur devis selon nombre de places, avec ses planchers de dalles intérieurs et extérieurs			0,00€	Inhumation	20
Travaux de terrassement* (sur devis)			0,00€	Inhumation	20
Pose du caveau* (sur devis)			0,00€	Inhumation	20
Fouille et évacuation du surplus des terres à la décharge*			309,00€	Inhumation	20
Fourniture boîte à ossements 0.60m			129,00€	Inhumation	20
Fourniture boîte à ossements 0.80m			206,00€	Inhumation	20
Fourniture boîte à ossements 1m			211,00€	Inhumation	0
Fourniture boîte à ossements 1.20m			263,00€	Inhumation	0

7A.INHUMATION

Intitulé	Type de prestations		Prix	Chapitre	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Aménagement intérieur d'un caveau * Sur devis - Selon besoin : - barres latérales ou plancher pour accueillir nouveau cercueil ou urne - bâches occultantes pour protéger et intimiser le(s) cercueil(s) présent(s)			0,00€	Inhumation	20
Fourniture et pose de barres/piquet ou croix de remarque* Fourniture et pose de barres/piquet ou croix de remarque			124,00€	Inhumation	20
Creusement pelle mécanique 1 place* A ajouter en rubrique complémentaire évacuation du sur plus de terre Les travaux de cimetière sont établis sur devis préalable. Le montant indiqué repose sur les informations connues lors de l'établissement du devis et peut être ajusté en cas de conditions particulières constatées lors de l'intervention (sol, structure existante, contraintes techniques). Le client en est alors informé et toute modification est soumise à son accord avant exécution.	#		515,00€	Inhumation	20
Creusement pelle mécanique 2 places* A ajouter en rubrique complémentaire évacuation du sur plus de terre Les travaux de cimetière sont établis sur devis préalable. Le montant indiqué repose sur les informations connues lors de l'établissement du devis et peut être ajusté en cas de conditions particulières constatées lors de l'intervention (sol, structure existante, contraintes techniques). Le client en est alors informé et toute modification est soumise à son accord avant exécution.	#		618,00€	Inhumation	20

7A.INHUMATION

Intitulé	Type de prestations		Prix	Chapitre	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Creusement pelle mécanique 3 places* A ajouter en rubrique complémentaire évacuation du sur plus de terre Les travaux de cimetière sont établis sur devis préalable. Le montant indiqué repose sur les informations connues lors de l'établissement du devis et peut être ajusté en cas de conditions particulières constatées lors de l'intervention (sol, structure existante, contraintes techniques). Le client en est alors informé et toute modification est soumise à son accord avant exécution.	#		721,00€	Inhumation	20
Creusement terre pour inhumation urne avec présence monument* Les travaux de cimetière sont établis sur devis préalable. Le montant indiqué repose sur les informations connues lors de l'établissement du devis et peut être ajusté en cas de conditions particulières constatées lors de l'intervention (sol, structure existante, contraintes techniques). Le client en est alors informé et toute modification est soumise à son accord avant exécution.	#		517,00€	Inhumation	20
Creusement main 1 place* A ajouter en rubrique complémentaire évacuation du sur plus de terre Les travaux de cimetière sont établis sur devis préalable. Le montant indiqué repose sur les informations connues lors de l'établissement du devis et peut être ajusté en cas de conditions particulières constatées lors de l'intervention (sol, structure existante, contraintes techniques). Le client en est alors informé et toute modification est soumise à son accord avant exécution.	#		871,00€	Inhumation	20
Creusement à la main 2 places* A ajouter en rubrique complémentaire évacuation du sur plus de terre Les travaux de cimetière sont établis sur devis préalable. Le montant indiqué repose sur les informations connues lors de l'établissement du devis et peut être ajusté en cas de conditions particulières constatées lors de l'intervention (sol, structure existante, contraintes techniques). Le client en est alors informé et toute modification est soumise à son accord avant exécution.	#		995,00€	Inhumation	20

7A.INHUMATION

Intitulé	Type de prestations		Prix	Chapitre	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Creusement à la main 3 places* A ajouter en rubrique complémentaire évacuation du sur plus de terre . Les travaux de cimetière sont établis sur devis préalable. Le montant indiqué repose sur les informations connues lors de l'établissement du devis et peut être ajusté en cas de conditions particulières constatées lors de l'intervention (sol, structure existante, contraintes techniques). Le client en est alors informé et toute modification est soumise à son accord avant exécution.	#		1 242,00€	Inhumation	20
Exhumation* Si réduction ajouter rubrique supplémentaire			283,00€	Inhumation	20
Prestation de dépotage cercueil*			314,00€	Inhumation	20
Fourniture d'une housse exhumation.			124,00€	Inhumation	20
Gravure* Exécution d'une gravure Jusqu'à 3 cm			12,50€	Inhumation	20
Gravure* Exécution d'une gravure Supérieure 'à 3 cm			19,60€	Inhumation	20
Rechampissage* feuille or ou peinture			9,30€	Inhumation	20
Pose du monument * (sur devis) arification sur devis dépendant du monument et ncluant réalisation d'une semelle en béton			0,00€	Inhumation	20
Achat monument Achat Monument (sur devis)			0,00€	Inhumation	20
Néostèle (sur devis)			0,00€	Inhumation	20
Ouverture du caveau, fermeture après nhumation, joints de scellement* Dalle de dessus. Les travaux de cimetière sont établis sur devis préalable. Le montant indiqué repose sur es informations connues lors de l'établissement du devis et peut être ajusté en cas de conditions particulières constatées lors de l'intervention (sol, structure existante, contraintes techniques). Le client en est alors informé et toute modification est soumise à son accord avant exécution.	#		523,00€	Inhumation	20

7A.INHUMATION

Intitulé	Type de prestations		Prix	Chapitre	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Ouverture du caveau, fermeture après inhumation, joints de scellement* Porte semi enterrée. Les travaux de cimetière sont établis sur devis préalable. Le montant indiqué repose sur les informations connues lors de l'établissement du devis et peut être ajusté en cas de conditions particulières constatées lors de l'intervention (sol, structure existante, contraintes techniques). Le client en est alors informé et toute modification est soumise à son accord avant exécution.	#		544,00€	Inhumation	20
Dépose et repose de la tombale* Les travaux de cimetière sont établis sur devis préalable. Le montant indiqué repose sur les informations connues lors de l'établissement du devis et peut être ajusté en cas de conditions particulières constatées lors de l'intervention (sol, structure existante, contraintes techniques). Le client en est alors informé et toute modification est soumise à son accord avant exécution.	#		461,00€	Inhumation	20
Dépose et repose du monument* Les travaux de cimetière sont établis sur devis préalable. Le montant indiqué repose sur les informations connues lors de l'établissement du devis et peut être ajusté en cas de conditions particulières constatées lors de l'intervention (sol, structure existante, contraintes techniques). Le client en est alors informé et toute modification est soumise à son accord avant exécution.	#		585,00€	Inhumation	20
Ouverture et fermeture de case simple* Les travaux de cimetière sont établis sur devis préalable. Le montant indiqué repose sur les informations connues lors de l'établissement du devis et peut être ajusté en cas de conditions particulières constatées lors de l'intervention (sol, structure existante, contraintes techniques). Le client en est alors informé et toute modification est soumise à son accord avant exécution.	#		358,00€	Inhumation	20

7A.INHUMATION

Intitulé	Type de prestations		Prix	Chapitre	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Ouverture et fermeture de case double* Les travaux de cimetière sont établis sur devis préalable. Le montant indiqué repose sur les informations connues lors de l'établissement du devis et peut être ajusté en cas de conditions particulières constatées lors de l'intervention (sol, structure existante, contraintes techniques). Le client en est alors informé et toute modification est soumise à son accord avant exécution.	#		451,00€	Inhumation	20
Ouverture et fermeture de case columbarium* Les travaux de cimetière sont établis sur devis préalable. Le montant indiqué repose sur les informations connues lors de l'établissement du devis et peut être ajusté en cas de conditions particulières constatées lors de l'intervention (sol, structure existante, contraintes techniques). Le client en est alors informé et toute modification est soumise à son accord avant exécution.	#		255,00€	Inhumation	20
Ouverture / fermeture de caveau sur devis* Les travaux de cimetière sont établis sur devis préalable. Le montant indiqué repose sur les informations connues lors de l'établissement du devis et peut être ajusté en cas de conditions particulières constatées lors de l'intervention (sol, structure existante, contraintes techniques). Le client en est alors informé et toute modification est soumise à son accord avant exécution.	#		0,00€	Inhumation	20
ORA - Stèle lumineuse Stèle lumineuse : elle diffusera sa lumière douce à la tombée de la nuit. Pose incluse*			1 499,00€	Inhumation	20

7A.INHUMATION

Intitulé	Type de prestations		Prix	Chapitre	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Monument LITE pour cavurne ou case columbarium 4 angles arrondis Traitement noir et blanc Garant			465,00€	Inhumation	20
Monuments temporaires Monuments temporaires & personnalisés. Tombales temporaires personnalisées - L Les avantages pour les familles : Permet aux familles de disposer d'une sépulture décente dès le jour de l'inhumation ou dans les jours qui suivent (J+3, +4), selon date et confirmation de la commande - Permet de personnaliser les funérailles à l'image du défunt - Permet d'apaiser le recueillement, et s'approprier davantage la sépulture Permet de laisser le temps sans détresse, pour financer le monument définitif (granit ou autre..) - Permet aux familles de se laisser du temps de réflexion et envisager ainsi le projet d'un monument définitif, avec une approche plus aboutie			799,00€	Inhumation	20
Monuments temporaires & personnalisés tombales temporaires personnalisées - X Permet aux familles de disposer d'une sépulture décente dès le jour de l'inhumation ou dans les jours qui suivent (J+3, +4), selon date et confirmation de la commande Permet de personnaliser les funérailles à l'image du défunt Permet d'apaiser le recueillement, et s'approprier davantage la sépulture Permet de laisser le temps sans détresse, pour financer le monument définitif (granit ou autre..) Permet aux familles de se laisser du temps de réflexion et envisager ainsi le projet d'un monument définitif, avec une approche plus aboutie			899,00€	Inhumation	20
Creusement pour inhumation d'une urne* Les travaux de cimetière sont établis sur devis préalable. Le montant indiqué repose sur les informations connues lors de l'établissement du devis et peut être ajusté en cas de conditions particulières constatées lors de l'intervention (sol, structure existante, contraintes techniques). Le client en est alors informé et toute modification est soumise à son accord avant exécution.			271,00€	Inhumation	20
Travaux de cimetière sur sépulture familiale - sur devis* Les travaux de cimetière sont établis sur devis préalable. Le montant indiqué repose sur les informations connues lors de l'établissement du devis et peut être ajusté en cas de conditions particulières constatées lors de l'intervention (sol, structure existante, contraintes techniques). Le client en est alors informé et toute modification est soumise à son accord avant exécution.		#	0,00€	Inhumation	20

7A.INHUMATION

Intitulé	Type de prestations		Prix	Chapitre	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Tarif recueil pour 1er(e) défunt(e)			242,00€	Inhumation	20
Tarif recueil à partir du 2ème défunt(e) à multiplier par nombre de défunt(e)			188,50€	Inhumation	20
Pose d'une photo porcelaine sur antibes			62,00€	Inhumation	20

7B. CRÉMATION

Intitulé	Type de prestations		Prix	Chapitre	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Inhumation de l'urne	#		201,00€	Crémation	20
Fourniture d'une urne Cendrier abs avec sa plaque	#		67,00€	Crémation	20
Urne plastique recyclée et recyclable avec sa plaque divers coloris et formes	#		119,90€	Crémation	20
Urne MANDALAY avec sa plaque plusieurs coloris au choix	#		103,00€	Crémation	20
Urne Métal avec sa plaque divers coloris	#		140,00€	Crémation	20
Fourniture d'une urne avec sa plaque Urne plastique recyclée et recyclable	#		119,90€	Crémation	20
Disperseur cendres carton	#		44,90€	Crémation	20
Urne Tube Carton avec sa plaque Plusieurs motifs au choix	#		82,50€	Crémation	20
Urne biodégradable Upcycling avec sa plaque	#		160,00€	Crémation	20
Urne granit Ebène noir avec sa plaque Urne granit Ebène noir	#		300,00€	Crémation	20
Urne écologique avec sa plaque Urne écologique	#		308,00€	Crémation	20
Dispersion des cendres (2) Notre formule complète, personnalisable et adaptable selon votre besoin. Formule SERENITE - Cérémonie de dispersion sur mesure - Jusqu'à 1h15 de sortie en mer - Certificat de dispersion avec coordonnées GPS du lieu unique -Animation de la cérémonie par notre opérateur en mer - 1/2 Litre de pétales de roses (ou tout autre fleur) offert - Choix du moment : lever ou coucher de soleil - Prise en charge des formalités administratives Date à horaire à définir - selon conditions météorologiques			669,00€	Crémation	20

ANNEXE

FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA PERSONNE AYANT QUALITÉ POUR POUVOIR AUX FUNÉRAILLES OU POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE

Intitulé	Type de prestations		Prix	Chapitre	TVA
	Obligatoires	Obligatoires selon les circonstances			
Achat concession Antibes (3) 15 ans pleine terre 2m2			500,00€	Frais avancés	0
Achat concession colombarium (3) (selon ville et durée de concession)			0,00€	Frais avancés	0
Achat concession Antibes (3) 30 ans pleine terre 2m2			1 000,00€	Frais avancés	0
Achat concession Antibes (3) 15 ans pleine terre 2.25m2			600,00€	Frais avancés	0
Achat concession Antibes avec caveau à implanter 2.40 m2 (3) 15 ans - 2.40 m2			1 500,00€	Frais avancés	0
Achat concession Antibes (3) 10 ans pleine terre 2.25 m2			400,00€	Frais avancés	0
Achat concession Antibes Semboules (3) 30 ans pleine terre 2.40 m2			3 000,00€	Frais avancés	0
Achat concession Antibes (3) Case columbarium 15 ans 0.24m2			650,00€	Frais avancés	0
Achat concession Antibes (3) Case columbarium 30 ans 0.24m2			1 300,00€	Frais avancés	0
Achat concession Autre (3) (selon ville et durée de concession)			0,00€	Frais avancés	0
Redevance de crémation (3) Chemin d la Plaine de Laval 06150 CANNES LA BOCCA			705,00€	Frais avancés	0
Redevance de crémation (3) Vallon du Roguez RD 6202 06670 COLOMARS (NICE)			750,29€	Frais avancés	0
Redevance de crémation (3) Crémation du corps - recueillement personnalisé ou religieux Vallon du Roguez RD 6202 06670 COLOMARS (NICE)			903,41€	Frais avancés	0
Frais de culte (3) Frais de culte			220,00€	Frais avancés	0
Frais de culte par A D N Nice (3) Frais de culte par A D N Nice			220,00€	Frais avancés	0
Frais de culte par A D N Cannes (3) Frais de culte par A D N Cannes			220,00€	Frais avancés	0

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - OPPOSABILITÉ. Les présentes Conditions Générales de Vente sont systématiquement adressées ou remises au client avant la signature du devis et du bon de commande. En conséquence, toute commande implique l'adhésion pleine et entière du client à ces Conditions Générales de Vente à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par le vendeur et qui n'ont qu'une valeur indicative. Les Conditions Générales de Vente peuvent être modifiées à tout moment par le vendeur. Seules sont applicables les Conditions Générales de Vente en vigueur à la date de signature du bon de commande par le client.

ACCORD DU CLIENT. Sauf stipulation contraire, toute commande implique de la part du client l'acceptation pleine et entière des présentes conditions de vente, générales et particulières. Les offres et devis ne sont valables que 1 mois après leur émission.

CLIENT. Sauf cas du client professionnel, le client s'entend au sens des présentes comme toute personne physique, ayant droit ou agissant pour le compte du défunt, n'agissant pas pour des besoins professionnels. Le client professionnel peut se voir appliquer des conditions de vente et tarifaires différentes des présentes.

DEVIS. Un devis détaillé et chiffré conforme à la réglementation est remis systématiquement au client, comportant le détail et le prix unitaire des produits et prestations. Toute modification de devis doit faire l'objet d'un nouvel accord écrit du client pour être valable.

INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE. Conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la consommation, le client reconnaît avoir reçu, préalablement à la conclusion du contrat, l'ensemble des informations relatives aux caractéristiques essentielles des prestations et fournitures proposées, à leur prix, aux délais d'exécution, à l'identité et aux coordonnées du vendeur ainsi qu'aux autres informations requises par la réglementation. Les dispositions légales applicables sont reproduites en Annexe 1.

TARIFS et ACOMPTE. Les prix pratiqués correspondent au tarif public net de taxes en vigueur à la date du devis. Le commencement d'exécution du contrat est conditionné par la signature du devis, du bon de commande correspondant, et le versement d'un acompte de 50% du montant TTC figurant sur le devis.

VENTE À DISTANCE / VENTE HORS ÉTABLISSEMENT.
Définitions :
- Est considérée comme une vente hors établissement tout contrat conclu entre le vendeur et un client dans un lieu qui n'est pas celui où le vendeur exerce son activité en permanence ou de manière habituelle, en la présence physique simultanée des parties, y compris à la suite d'une sollicitation ou d'une offre faite par le consommateur.
- Est considérée comme une vente à distance tout contrat conclu entre le vendeur et un client, dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de services à distance, sans la présence physique simultanée du professionnel et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance (téléphone, télécopie, Internet) jusqu'à la conclusion du contrat.
Modalités de rétractation : en cas de vente hors établissement ou vente à distance, le client a le droit de se rétracter du contrat conclu sans donner de motif dans un délai de quatorze (14) jours. Ce délai de rétractation expire quatorze (14) jours après le jour :
- S'il s'agit d'un contrat de service de la conclusion du contrat.
- S'il s'agit d'un contrat de vente, ou le client, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par le client, prend physiquement possession du bien.
- S'il s'agit d'un contrat portant sur plusieurs biens commandés par le client au moyen d'une seule commande et si ces biens sont livrés séparément, ou le client, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par le client, prend physiquement possession du dernier bien.
- S'il s'agit d'un contrat portant sur la livraison d'un bien en plusieurs lots ou pièces, ou le client, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par le client, prend physiquement possession du dernier lot ou de la dernière pièce.
Pour exercer son droit de rétractation, le client doit notifier sa décision de rétractation du contrat au moyen d'une déclaration explicite (par lettre envoyée par la Poste, télécopie ou courrier électronique). Le client pourra utiliser le modèle de formulaire de rétractation qui sera communiqué par le vendeur lors de la conclusion du contrat (annexe 2). Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le client transmette sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.
Exclusion au droit de rétractation :
Pour information, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :
- De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.
- De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du client (sur-mesure) ou personnalisés.
Compte tenu de la spécificité des activités du vendeur et de la réglementation funéraire, les services doivent être exécutées

dans des délais courts, inférieurs au droit de rétractation, le client s'engage dès lors à signer sur le bon de commande son souhait de commencer l'exécution de la prestation avant l'expiration du délai de rétractation et sa renonciation à l'exercice de ce droit. S'agissant des articles funéraires personnalisés, des travaux de cimetière, des monuments funéraires sur mesure, des prestations de gravure, ceux-ci étant réalisés selon les indications du client et/ou personnalisés, aucun droit de rétractation ne sera possible pour ces derniers.
Effets de la rétractation : en cas de rétractation de la part du client du contrat conclu, le vendeur remboursera tous les paiements reçus du client, y compris les frais de livraison sans retard excessif (pouvant donner à indemnisation de transporteur) et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où le vendeur est informé de la décision de rétractation du contrat conclu.
Le remboursement sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf volonté expresse d'un moyen différent. Le remboursement pourra être différé jusqu'à réception du bien acquis ou jusqu'à fourniture d'une preuve d'expédition du bien, la date retenue étant celle du premier de ces faits. Le bien doit être renvoyé ou rendu au vendeur sans retard excessif et au plus tard quatorze (14) jours après avoir communiqué la décision de rétractation du contrat conclu. Ce délai est réputé respecté si le client renvoie le bien avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours. Si le client a demandé de commencer des travaux pendant le délai de rétractation, le client devra payer au vendeur un montant proportionnel à ce qui a été fourni au jour de l'information de la rétractation du contrat conclu, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

SOUS-TRAITANCE. Le client est informé qu'il pourra être recouru à la sous-traitance pour assurer la bonne exécution de la prestation ou de la commande, ce qu'il reconnaît et accepte par avance.

RETARD DE PAIEMENT. Dans le cadre de contrat entre professionnels, tout retard de paiement donnera lieu au versement par le client d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal, sur toute somme restant due à compter de leur date d'échéance, sans préjudice de l'application de conditions particulières et des droits du vendeur au titre du recouvrement amiable ou forcé.

GARANTIES. Les présentes conditions de vente ne font pas obstacle à l'application de la garantie légale de conformité mentionnée aux articles L.217-3 à L.217-20 du code de la consommation (annexe 3), et de celle relative aux défauts de la chose vendue, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code Civil (annexe 3). La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de toute garantie commerciale éventuellement consentie.

FORCE MAJEURE. Les cas de force majeure exonèrent le vendeur de tout retard ou inexécution, et ne peuvent donner lieu à indemnisation ni résiliation du contrat, étant entendu que les prestations non exécutées à ce titre ne peuvent donner lieu à l'obligation de paiement de la part du client.
Article 1218 du Code civil : *« Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. »*

DONNÉES PERSONNELLES. Les données personnelles que vous êtes amenés à nous communiquer dans le cadre de la réalisation de nos prestations sont exclusivement destinées à l'organisation, l'exécution, la gestion et la facturation des obsèques, prestations et services de marbrerie funéraire et articles assimilés. Ces données pourront être diffusées à des tiers chargés de l'exécution de ces missions. Elles sont collectées par la société S.A.S ANTIPOLIS FUNERAIRE , responsable du traitement de celles-ci, immatriculée au RCS de Antibes sous le numéro *941 331 936*, dont le siège social est situé au 9 Place Jean Aude – *06600 ANTIBES*. Les données collectées sont conservées et utilisées pour une durée conforme à la législation en vigueur.
Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant. Vous pouvez ainsi exercer vos droits :
- par mail à l'adresse : naudincpro@gmail.com *(préciser en indiquant l'adresse mail du responsable de traitement ou,le cas échéant, du service clients)*
- ou par voie postale à l'adresse suivante : 9 place jean aude -06600 ANTIBES *(préciser en indiquant l'adresse postale du responsable de traitement ou, le cas échéant, du service clients)*
Conformément à la la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679, toute demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité en cours de validité signé et faire mention de l'adresse à laquelle le vendeur pourra contacter le demandeur. Une réponse vous sera adressée dans le mois suivant la réception de la demande.
Conformément aux articles L.223-1 et suivants du code de la consommation (annexe 4), si le client ne souhaite plus être démarché par téléphone sur le numéro qu'il avait communiqué à l'entreprise, il peut inscrire à tout moment ce numéro de téléphone sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique par Internet sur le site www.bloctel.gouv.fr ou par courrier en écrivant à : Société Worldline, Service Bloctel, CS 61311 41013 Blois Cedex. Cette inscription est gratuite et valable trois ans. Toutefois, l'entreprise pourra contacter par téléphone le client qui en aura expressément fait la demande, pendant une période librement fixée par le client ou à défaut, dans un délai de 3 mois à compter de la date de la demande du client.
LITIGE. Le client s'oblige à contacter préalablement le service clients du vendeur en cas de difficulté dans l'exécution du contrat ou de contestation. Le client peut saisir le Médiateur de la consommation CM2C Centre de la Médiation de la

consommation de Conciliateurs de Justice -49 rue de Ponthieu 75008 PARIS , contact@cm2c.net, htpps://www.cm2c.net. L'article L.141-5 du code de la consommation prévoit que le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territoriales compétentes en vertu du code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat, ou de la survenance du fait dommageable.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE POMPES FUNÈBRES

CHAMP D'APPLICATION. Les conditions particulières complètent les conditions générales de vente, ou y dérogent, concernant la vente de produits et prestations de pompes funèbres.

LIMITES DE RESPONSABILITÉ. Le vendeur n'est pas responsable de l'intervention des tiers accomplissant, sauf à sa demande, les formalités relatives aux obsèques pour le compte du client. La société n'est pas responsable des bijoux ou de tout objet qui ne serait pas mentionné(s) à l'inventaire établi préalablement à toute opération funéraire, inventaire contresigné par la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles ou un représentant désigné par cette dernière. L'attention est attirée sur le fait que les horaires, fixés pour les différentes phases des obsèques peuvent être liés à des contraintes extérieures et que, sauf cas de force majeure, l'entreprise s'engage à les honorer dans un délai maximal de *4 heure(s)*.

RECOURS AUX TIERS. L'exécution de la prestation peut exiger le recours à des tiers (administration, office religieux...) dont les frais nets facturés sont reportés à la rubrique « frais avancés pour le compte de la famille ». Un montant prévisionnel au plus juste de la réalité est porté sur le devis tant que ces frais ne peuvent être déterminés exactement à la date du devis.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE MARBRERIE

CHAMP D'APPLICATION. Les conditions particulières complètent les conditions générales de vente, ou y dérogent, concernant la vente de produits de marbrerie et articles assimilés.

FORMATION DE LA VENTE. La vente est définitivement conclue dès la réception du bon de commande signé du client précédé de la mention « bon pour commande », assortie par principe du versement d'un acompte de 40% du prix TTC. La commande ne pourra être exécutée que lorsque l'acompte aura été versé.

DÉLAI DE LIVRAISON. Sont exclus de l'engagement de respect des délais de livraison les retards liés aux cas de force majeure. Les délais courants sont de *8 mois* pour l'importation et de *4 mois* dans les autres cas. La livraison est effectuée par la remise du produit au client, par notre société ou un transporteur, au lieu de livraison prédéterminé. Si le délai ne peut être respecté, le client a la faculté de résoudre sa commande par lettre recommandée avec accusé de réception. Le client sera alors remboursé des sommes versées dans un délai maximum de 14 jours suivant la date de dénonciation de la commande (ce remboursement sera majoré de 10% si le remboursement intervient sous 30 jours, de 20% sous 60 jours et de 50% si le délai de remboursement venait à dépasser les 60 jours à date de résolution de la commande).

PAIEMENT. En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toute commande en cours, interrompre tous travaux dans la limite des dispositions spécifiques autorisées par la législation funéraire, sans préjudice de toute autre voie d'action.

CLAUSE PÉNALE. Toute somme non payée à échéance prévue donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, par dérogation aux articles 1231-6 et 1344-1 du Code Civil, au paiement d'un intérêt de retard de 10% majoré de 1,5% par mois de retard. En cas de transaction commerciale avec un client professionnel, outre l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, lesdits intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au paiement complet des sommes dues, auxquels s'ajouteront les frais de recouvrement et judiciaires.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ. La vente de l'ensemble des produits du vendeur est assortie d'une clause de réserve de propriété conformément aux dispositions de la loi n°80-335 du 12/05/80. En conséquence, le transfert de la propriété des marchandises vendues est suspendu jusqu'au complet règlement du prix nonobstant l'article 1583 du code civil, le produit reste la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de son prix.

ASSURANCE. Le vendeur est valablement assuré au titre de la responsabilité civile décennale et généralement pour tout dommage susceptible d'être occasionné aux tiers. Les mentions légales sur ce point sont renseignées sur le devis, le bon de commande et la facture.

REFUS D'EXÉCUTION et LIMITES DE RESPONSABILITÉ. Le vendeur pourra unilatéralement refuser la pose ou modifier

le lieu de livraison si les conditions d'accès et de pose ne permettent la bonne exécution de la prestation ou présentent un risque avéré de dommages, ce que le client accepte par avance. Le vendeur n'est pas responsable de la survenance d'évènements extérieurs, liés au terrain (mouvements de sols notamment) ou à l'action de tiers susceptibles d'affecter la pose, la stabilité, la conservation ou l'intégrité du produit dans le temps.

CONFORMITÉ et EXCLUSION DE GARANTIE. Les photos ou échantillons présentés n'ont pas de valeur contractuelle, et déterminent seulement une tonalité générale sans garantir l'identité parfaite de couleurs et de veinage. Le granit est une pierre naturelle qui peut présenter certaines nuances dues à l'extraction des blocs naturels (veines, quartz, grains), ce que le client reconnaît et accepte. Les veines cristallines et agglomérats de micas étant inhérents aux matériaux naturels, ne peuvent donner lieu au refus de livraison ou à une remise de prix. Les vices naturels ne constituent pas un défaut de conformité ou un vice caché au sens des garanties légales existantes. De même sont exclus de toute garantie : le vieillissement normal de la pierre liée aux conditions atmosphériques, les tâches et rayures provenant d'un entretien ou d'un usage inadapté, et les désordres de toute nature provenant de la gestion du cimetière susceptible d'affecter la conservation de la pierre.

INCIDENTS D'EXÉCUTION. Pour tout client même professionnel, tout retour de produit, reprise, démontage et ou échange, doit faire l'objet d'un accord formel préalable entre le vendeur, les services administratifs compétents, et le client, intervenant dans les 15 jours de la date de livraison. Tout produit retourné sans cet accord sera refusé. Hors cas de garantie légale, tous les travaux engendrés par le démontage, la reprise et ou l'échange entraîneront la facturation de la prestation.

ANNEXES

Annexe 1

Article L. 111-1 du Code de la consommation : *« Avant que le consommateur ne soit lié par un contrat de vente de biens ou de fourniture de services, le professionnel communique au consommateur, de manière lisible et compréhensible, les informations suivantes :*

1° Les caractéristiques essentielles du bien ou du service, compte tenu du support de communication utilisé et du bien ou service concerné ;

2° Le prix du bien ou du service, en application des articles L. 113-3 et L. 113-3-1 ;

3° En l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le professionnel s'engage à livrer le bien ou à exécuter le service ;

4° Les informations relatives à son identité, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques et à ses activités, pour autant qu'elles ne ressortent pas du contexte, ainsi que, s'il y a lieu, celles relatives aux garanties légales, aux fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité, à l'existence et aux modalités de mise en œuvre des garanties et aux autres conditions contractuelles. La liste et le contenu précis de ces informations sont fixés par décret en Conseil d'État.

Le présent article s'applique également aux contrats portant sur la fourniture d'eau, de gaz ou d'électricité, lorsqu'ils ne sont pas conditionnés dans un volume délimité ou en quantité déterminée, ainsi que de chauffage urbain et de contenu numérique non fourni sur un support matériel. Ces contrats font également référence à la nécessité d'une consommation sobre et respectueuse de la préservation de l'environnement. »

Article L. 111-2 du Code de la consommation : *« I.-Outre les mentions prévues à l'article L. 111-1, tout professionnel, avant la conclusion d'un contrat de fourniture de services et, lorsqu'il n'y a pas de contrat écrit, avant l'exécution de la prestation de services, met à la disposition du consommateur ou lui communique, de manière lisible et compréhensible, les informations complémentaires relatives à ses coordonnées, à son activité de prestation de services et aux autres conditions contractuelles, dont la liste et le contenu sont fixés par décret en Conseil d'État. Ce décret précise celles des informations complémentaires qui ne sont communiquées qu'à la demande du consommateur.*

II.-Le I du présent article ne s'applique ni aux services mentionnés aux livres Ier à III et au titre V du livre V du code monétaire et financier, ni aux opérations pratiquées par les entreprises régies par le code des assurances, par les mutuelles et unions régies par le livre II du code de la mutualité et par les institutions de prévoyance et unions régies par le titre III du livre IX du code de la sécurité sociale. »

Article L. 111-3 du Code de la consommation : « *Le fabricant ou l'importateur de biens meubles informe le vendeur professionnel de la période pendant laquelle ou de la date jusqu'à laquelle les pièces détachées indispensables à l'utilisation des biens sont disponibles sur le marché. Cette information est délivrée obligatoirement au consommateur par le vendeur de manière lisible avant la conclusion du contrat et confirmée par écrit lors de l'achat du bien.*

Dès lors qu'il a indiqué la période ou la date mentionnées au premier alinéa, le fabricant ou l'importateur fournit obligatoirement, dans un délai de deux mois, aux vendeurs professionnels ou aux réparateurs, agréés ou non, qui le demandent les pièces détachées indispensables à l'utilisation des biens vendus.

Un décret précise les modalités et conditions d'application du présent article. »

Article L. 111-4 du Code de la consommation : « *I.-En cas de litige relatif à l'application des articles L. 111-1 à L. 111-3, il appartient au professionnel de prouver qu'il a exécuté ses obligations.*

II.-Les articles L. 111-1 et L. 111-2 s'appliquent sans préjudice des dispositions particulières en matière d'information des consommateurs propres à certaines activités. »

Paraphe client : CN (date et signature en dernière page) :

Article L. 111-5 du Code de la consommation : « *Sans préjudice des obligations d'information prévues à l'article 19 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, toute personne dont l'activité consiste en la fourniture d'informations en ligne permettant la comparaison des prix et des caractéristiques de biens et de services proposés par des professionnels est tenue d'apporter une information loyale, claire et transparente, y compris sur ce qui relève de la publicité au sens de l'article 20 de la même loi, dont les modalités et le contenu sont fixés par décret.* »

Annexe 2

Modèle de formulaire de rétractation

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat

A l'attention de :

Nom de l'entreprise :.....
Adresse : .....
.....
.....
Adresse électronique :.....

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat relatif à la prestation de services décrite ci-dessous .....
.....
.....
.....

(*) Rayez la mention inutile.

Signé le : .....
Nom du (des) consommateur(s) :.....
Adresse du (des) consommateur(s) : .....
.....
.....

Date .....

Signature du (des) consommateur(s) *(uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)*

Annexe 3

Article L. 217-3 du Code de la consommation : « *Le vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L.217-5. Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L.216-1, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci. [...]*
Le vendeur répond également, durant les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage, ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité [...]. »
Article L. 217-4 du Code de la consommation : « *Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :*
1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité prévues au contrat ;
2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur et accepté par ce dernier ;
3° Il est délivré avec tous les accessoires et les instructions d'installation devant être fournis conformément au contrat ;
4° Il est mis à jour conformément au contrat. »
Article L. 217-5 du Code de la consommation : « *I. En plus des critères de conformité au contrat, le bien est conforme s'il répond aux critères suivants :*
1° Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type ;
2° Le cas échéant, il possède les qualités que le consommateur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur ;
3° Le cas échéant, il est délivré avec tous les accessoires et instructions auxquels le consommateur peut légitimement s'attendre ;
4° Le cas échéant, il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques attendues pour un bien de même type. »
Article L. 217-8 du Code de la consommation : « *En cas de défaut de conformité, le consommateur a droit à la mise en conformité du bien par réparation ou remplacement ou, à défaut, à la réduction du prix ou à la résolution du contrat, dans les conditions énoncées à la présente sous-section.*»

Article L. 217-16 du Code de la consommation : « *Dans les cas prévus à l'article L.217-14, le consommateur informe le vendeur de sa décision d'obtenir une réduction du prix du bien.*
La réduction du prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du bien délivré et la valeur de ce bien en l'absence du défaut de conformité. »
Article 1641 du Code civil : « *Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.* »
Article 1648 alinéa 1 du Code civil : « *L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.* »
Si l'acquéreur agit en garantie légale de conformité, il :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- peut obtenir la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions prévues par les articles L.217-8 et suivants du Code de la consommation ;
- peut obtenir une réduction du prix ou la résolution de la vente dans les cas prévus aux articles L.217-14 à L.217-16 du Code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre mois suivant la délivrance du bien neuf ;
- bénéficie également de la garantie légale contre les vices cachés prévue aux articles 1641 à 1649 du Code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

Annexe 4
Article L. 223-1 du Code de la consommation : « *Le consommateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.*
Il est interdit à un professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, sauf lorsqu'il s'agit de sollicitations intervenant dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours et ayant un rapport avec l'objet de ce contrat, y compris lorsqu'il s'agit de proposer au consommateur des produits ou des services afférents ou complémentaires à l'objet du contrat en cours ou de nature à améliorer ses performances ou sa qualité. Toute prospection commerciale de consommateurs par des professionnels, par voie téléphonique, ayant pour objet la vente d'équipements ou la réalisation de travaux pour des logements en vue de la réalisation d'économies d'énergie ou de la production d'énergies renouvelables est interdite, à l'exception des sollicitations intervenant dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours au sens du deuxième alinéa du présent article.Tout professionnel saisit, directement ou par le biais d'un tiers agissant pour son compte, l'organisme mentionné à l'article L. 223-4 aux fins de s'assurer de la conformité de ses fichiers de prospection commerciale avec la liste d'opposition au démarchage téléphonique :
1° Au moins une fois par mois s'il exerce à titre habituel une activité de démarchage téléphonique ;
2° Avant toute campagne de démarchage téléphonique dans les autres cas.
Un décret, pris après avis du Conseil national de la consommation, détermine les jours et horaires ainsi que la fréquence auxquels la prospection commerciale par voie téléphonique non sollicitée peut avoir lieu, lorsqu'elle est autorisée en application du deuxième alinéa du présent article.
Le professionnel mentionné au quatrième alinéa respecte un code de bonnes pratiques qui détermine les règles déontologiques applicables au démarchage téléphonique. Ce code de bonnes pratiques, rendu public, est élaboré par les professionnels opérant dans le secteur de la prospection commerciale par voie téléphonique. Il est, en tant que de besoin, précisé par décret. Tout professionnel ayant tiré profit de sollicitations commerciales de consommateurs réalisées par voie téléphonique en violation des dispositions du présent article est présumé responsable du non-respect de ces dispositions, sauf s'il démontre qu'il n'est pas à l'origine de leur violation. Tout contrat conclu avec un consommateur à la suite d'un démarchage téléphonique réalisé en violation des dispositions du présent article est nul. Les modalités selon lesquelles l'inscription sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique est reconductible tacitement sont déterminées par décret. »
Article L. 223-2 du Code de la consommation : *«Lorsqu'un professionnel est amené à recueillir auprès d'un consommateur des données téléphoniques, il l'informe de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Lorsque ce recueil d'information se fait à l'occasion de la conclusion d'un contrat, le contrat mentionne, de manière claire et compréhensible, l'existence de ce droit pour le consommateur.* »
Article L. 223-3 du Code de la consommation : *«Est interdite la location ou la vente de fichiers contenant des données téléphoniques et comportant les coordonnées d'un ou plusieurs consommateurs inscrits sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.* »

CN
Le 24/08/2026

Imprimer la facture

CM2C

Centre de la Médiation de la Consommation
de Conciliateurs de Justice

CM2C
49 Rue de Ponthieu
75008 Paris

https://cm2c.net/
cm2c@cm2c.net

Facture n° cm2c-0029107
Le 27/05/2025

Transaction n° : 039622
Identifiant Client : 94133193600018

ANTIPOLIS FUNERAIRE
NAUDIN Christophe
9 PLACE JEAN AUDE
06600 ANTIBES

Designation	Prix unitaire	Quantité	Montant
Inscription pour 3 ans à CM2C, votre médiateur de la consommation.	48 €	1	48 €

	Net à Payer
	48 €

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts

Association Loi 1901 – N° 831213871 – Adresse: 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris - téléphone: 01 89 47 00 14

Greffe du Tribunal de Commerce d'Antibes
60 deuxième Avenue
06600 ANTIBES

N° de gestion 2025B00359

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 17 juin 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	941 331 936 R.C.S. Antibes
Date d'immatriculation	28/02/2025
Dénomination ou raison sociale	**ANTIPOLIS FUNERAIRE**
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	5 000,00 Euros
Adresse du siège	9 Place Jean Aude 06600 Antibes
Activités principales	La fourniture de services et produits funéraires tels que : l'organisation et la réalisation de cérémonies d'obsèques, religieuses et civiles, avec inhumation ou crémation sur territoire français et étranger; L'organisation et la réalisation d'hommages avec dispersions de cendres en zones terrestres et maritimes, L'organisation et la réalisation de temps du souvenir post cérémonies d'obsèques, La vente de cercueils, de capitons et équipements de cercueil, d'urnes cinéraires et articles de crémation, La vente de prestations de thanatopraxie, toilettes et habillages mortuaires, La vente de caveaux funéraires, de monuments funéraires et cinéraires, La vente de fleurs naturelles à la coupe ou en compositions, La vente d'articles funéraires, La vente de gravures sur tous supports et tous matériaux, La vente, l'organisation, la réalisation de transports de défunts avant et après mise en bière, ainsi que des articles rattachés, sur toutes distances en France et à l'étranger, La vente de transport de personnes à titre onéreux. La commercialisation de produits d'assurance-vie - contrats de prévoyances obsèques
Durée de la personne morale	Jusqu'au 28/02/2124
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2025

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms	NAUDIN Christophe Stéphane
Date et lieu de naissance	Le 05/12/1970 à Brive-la-Gaillarde (19)
Nationalité	Française
Domicile personnel	701 Chemin du Carignan 06740 Châteauneuf-Grasse

Directeur général

Nom, prénoms	ANDOUARD Caty Evelyne
Nom d'usage	NAUDIN
Date et lieu de naissance	Le 04/09/1970 à Saumur (49)
Nationalité	Française
Domicile personnel	701 Chemin du Carignan 06740 Châteauneuf-Grasse

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	9 Place Jean Aude 06600 Antibes
Nom commercial	Pompes Funèbres et Marbrerie Antiboises
Activité(s) exercée(s)	Services funéraires, achat et vente d'articles funéraires.
Date de commencement d'activité	01/04/2025

En attente de la production de la pièce justifiant de la capacité

Origine du fonds ou de l'activité	Achat
Précédent exploitant	

Greffe du Tribunal de Commerce d'Antibes
60 deuxième Avenue
06600 ANTIBES

N° de gestion 2025B00359

Dénomination	POMPES FUNEBRES ANTIBOISES
Adresse	9 Place Jean Aude 06600 Antibes
Numéro unique d'identification	749 810 792
Nom du journal d'annonces légales	Tribuca.net
Date de parution	24/04/2025
Mode d'exploitation	Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° F25/008024 du 17/06/2025

En application de l'article R.123-96 du Code de Commerce, l'activité de Services funéraires, achat et vente d'articles funéraires. est sous condition suspensive de la délivrance de l'autorisation par l'autorité compétente. La pièce justificative doit être fournie au greffe dans les 15 jours de sa délivrance par l'autorité compétente. En cas de non respect de ce délai par l'assujetti, le greffier appliquera le 2ème alinéa de l'article R.123-100 du Code de Commerce

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE 06600 ANTIBES

FIN DE L'EXTRAIT

PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la réglementation
de l'intégration et des migrations

Bureau des affaires réglementaires et de proximité
Pôle de la réglementation et des usagers

ARRÊTÉ
PORTANT HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier dans l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment le chapitre III, titre II, livre II de la 2ème partie ;

VU l'arrêté préfectoral n°2025-1261 du 08 septembre 2025 portant délégation de signature à Mme Elisabeth MERCIER, directrice de la réglementation, de l'intégration et des migrations ;

VU la demande formulée le 13 mars 2025 par Monsieur Christophe NAUDIN, président de la SAS Pompes Funèbres et Marbrerie Antiboises sollicitant la délivrance d'une habilitation dans le domaine funéraire en faveur de l'entreprise Pompes Funèbres et Marbrerie Antiboises, sise 9 Place Jean Aude à Antibes (06600) ;

VU les documents justificatifs présentés par l'intéressé ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes ;

ARRÊTE

Article 1er : L'entreprise de pompes funèbres **SAS Pompes Funèbres et Marbrerie Antiboises**, sise 9 Place Jean Aude à Antibes (06600) ;

représentée par **Monsieur Christophe NAUDIN**, président,

est habilitée, pour exercer sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- n°1 Transport de corps avant et après mise en bière.
- n°2 Organisation des obsèques.
- N°3 Soins de conservation (en sous-traitance avec la société AMV Thanato sise 380 avenue de Fabron – La Couronne de Fabron à Nice 06200 – habilitée sous le N° 23-06-0280).

.../...

- n°4 Fourniture des housses, cercueils et accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires.
- n°7 Fourniture des corbillards et des voitures de deuil.
- n°8 Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations (en sous-traitance avec la SAS AB Fossaoyage sise 115 boulevard de l'Ariane à Nice 06300 – habilitée sous le N° 23-06-0272 et avec la SARL Azuréenne de Fossoyage sise 25 avenue Jean Moulin à Drap 06340 – habilitée sous le N° 22-06-0257).

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est **25-06-0325**.

Article 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à 5 ans, à compter de ce jour.
Durant cette période de validité, les habilitations funéraires des sous-traitants mentionnés à l'article 1 devront être également en cours de validité.

Article 4 : Obligation est faite à la titulaire de la présente habilitation de déclarer dans un délai de deux mois tout changement dans les indications prévues à l'article R 2223-57 du code général des collectivités territoriales.

Article 5 : Cette habilitation peut faire l'objet d'une suspension pour une durée maximum d'un an ou d'un retrait après mise en demeure, conformément à l'article L. 2223-25 du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : Le Secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Nice, le

24 SEP. 2025

Pour le Préfet,
La directrice adjointe de la réglementation de l'intégration et des migrations
DRIM-4754

Marie-Pierre EUZENOT-FURTHAUER

REGISTRE UNIQUE DES INTERMÉDIAIRES
EN ASSURANCE, BANQUE ET FINANCE

ATTESTATION

(Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier)

L'Orias certifie que l'intermédiaire ci-après

ANTIPOLIS FUNERAIRE
9 Place Jean Aude
06600 ANTIBES

Numéro de RCS (le cas échéant) : ANTIBES 941331936

Est, à ce jour, inscrit au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance

Sous le numéro d'immatriculation 25004426

En qualité de :

- Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) depuis le 06/06/2025 jusqu'au 28/02/2026

L'intermédiaire doit informer l'Orias de toute modification de sa situation ou de tout événement pouvant avoir des conséquences sur son inscription (Art. R. 512-5 IV du code des assurances et R. 546-3 IV du code monétaire et financier) :

- Dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée.
- Ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Fait à Paris,

Le 03/10/2025

Jérôme SPERONI



Secrétaire général